

Délibération

Renouvellement des membres du bureau du conseil municipal
pour la période allant du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024

- conformément à l'article 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- le bureau du conseil municipal a été formé comme suit pour la période allant du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024 :

Président :	M.	Pierre Bickel	(ALT)
1 ^{er} vice-président :	M.	Fabrice Boux de Casson	(PLR)
2 ^{ème} vice-président :	M.	Philippe Calame	(LE CENTRE)
Secrétaire :	M.	Julien Niklaus	
1 ^{er} vice-secrétaire :	M.	Richard Stark	(UDC)

Le Président



Richard Stark

Le Secrétaire



Julien Niklaus